

PROJET DE PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 SEPTEMBRE 2026
--

Convocation du 21 août 2026

La convocation a été adressée individuellement le 21 août 2026 à chaque membre du Conseil Municipal pour la réunion qui aura lieu le jeudi 03 septembre 2026 à 18 h 30.

Séance du 03 septembre 2026

Convocation : 21/08/2026

Affichage : 22/09/2026

L'an deux mille vingt-six, le trois septembre à dix-huit heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Courbouzon, régulièrement convoqués, se sont réunis à la salle du Conseil de la Mairie, sous la **présidence de Monsieur Emmanuel SIDOT, Maire**. La séance a été publique.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants :

M. Emmanuel SIDOT, M. Jean-Luc SECRETANT, Mme Mounya ROUSSEY, M. Denys JANNET ;
Mme Marilyne BUCLEZ, M. Julien MANIERE, Mme Charlyne ROMAND-SECRETANT,
Mme Claire CAMOS, Mme Sandrine SIMONIN, M. Vincent BOROD, Mme Christine BLANCHER,
M. Stéphane FERROUD

Absents excusés : M. Baptiste CHOULOT (pouvoir à M. Vincent BOROD) Mme Annie PLANCHE (Pouvoir à M. Stéphane FERROUD), M. Antoine SIROT (pouvoir à M. Julien MANIERE)

Mme Christine BLANCHER a été désignée secrétaire de séance.

1-Information préalable

M. le Maire demande l'adjonction d'un point à l'ordre du jour ;

- Constitution des commissions thématiques d'ECLA

Le maire informe les membres du conseil, qu'ECLA a besoin de membres pour siéger aux 10 commissions thématiques, qui sans être dotées de pouvoirs décisionnels, constitueront des instances de débats et de préparation des décisions du conseil communautaire.

Les dix commissions thématiques sont les suivantes :

-Aménagement du territoire, PLUi-HM, aménagement numérique, gens du voyage, -Voirie, Transports, habitat, transition écologique, - Urbanisme, habitat, transition écologique, - Culture, politique de la ville, -Bâtiments, infrastructures, énergie – Sports, vie associative, - Enfance, jeunesse, convention territoriale globale, - Communication, cohésion territoriale globale, -Finances.

M. Baptiste CHOULOT accepte de siéger à la commission thématique : Aménagement du territoire, PLUi-HM, gens du voyage

Mme BLANCHER Christine et M. Jean-Luc SECRETANT acceptent de siéger à la commission thématique : Urbanisme, habitat, transition écologique.

2 : Approbation compte rendu dernière réunion :

Le compte-rendu de la réunion du 11 juin 2026 est approuvé à l'unanimité.

3 Urbanisme

Le Conseil Municipal prend connaissance de 2 modifications de demandes préalables, de 5 demandes préalables, de 2 permis de construire et de 2 droits de préemption.

Déclarations préalables :

DP 039 169 26 00009 : Transformation d'une fenêtre en porte de service 335 Route du Val de Sorne

DP 039 169 26 00015 : Remplacement de portail 20 Route de Beauregard

DP 039 169 26 00018 : Mise en place d'une clôture sur l'axe intérieur de la murette existante 845 Route de Beauregard

DP 039 169 26 00019 : Ouverture d'une fenêtre de 50cm x50cm 749 Chemin de la Nue

DP 039 16 925 00030 : Création d'un Carport ossature aluminium bioclimatique 335 Route du Val de Sorne

Permis de construire :

PC 039 169 26 00003 : Maison individuelle Route du Sud de Revermont

PC 039 169 26 00004 : Maison individuelle 971 Route de Beauregard

Demande de Modification de deux demandes préalables :

Modification DP 039 169 26 00006 : Réalisation d'une terrasse, autour et aux abords de la piscine, en béton imitant pierre 335 Route du Val de Sorne

Modification DP 039 169 25 00027 : Déplacement du groupe extérieur de la pompe à chaleur par rapport à la demande initiale 9 rue de la Cascade

Droits de préemption

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la renonciation au droit de préemption urbain pour :

Une propriété bâtie 43 Rue du Goujon

Une propriété bâtie 169 Route du Val de Sorne

4 Facturation dématérialisée

L'Office Nationale des forêts met en œuvre le régime forestier et procède à ce titre à la vente des bois de notre collectivité, jusqu'à présent, l'ONF facture ces ventes pour notre compte.

Prévue par l'article 289 bis du code général des impôts, la réforme de la facturation électronique, impose que les collectivités émettent et transmettent sous format électronique via la plateforme Chorus Pro.

Dans un souci de continuité de l'organisation actuelle, en ce qui concerne les ventes de nos bois l'ONF peut assurer l'émission des factures pour notre compte.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de donner mandat à l'ONF pour émettre et déposer les factures sur Chorus Pro pour notre compte, ce service sera assuré gratuitement par l'ONF, il pourra y être mis fin à tout moment par décision de notre assemblée délibérante.

Après délibération, une convention de mandat sera rédigée.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

EMET un avis favorable à la demande.

5 Convention relative à la gestion du site ENS d'initiative locale ENS

Dans le cadre de la politique départementale des Espaces Naturels Sensibles, la commune de Courbouzon a sollicité le Département pour une labellisation de parcelles communales en pelouse sèches au titre des ENS,

Cette labellisation a été validée en novembre 2024, suivi de la signature d'un commodat pour le pâturage de cette surface avec Harold BERGER.

Un entretien mécanique (broyage) a été effectué par les services du Conseil Départemental en février 2025 et 2026 avec l'accord du maire sortant, afin de maintenir l'ouverture de ce site.

Afin d'informer les membres du Conseil Municipal sur cette politique, Monsieur CATTEAU Jérémy, service Agriculture et espaces naturels de l'ONF participera au prochain conseil municipal.

6 Point sur l'éclairage public :

Le conseil municipal a accepté au dernier conseil l'extinction nocturne de l'éclairage du village.

M. BOISSENET Chargé des Projets Energies et Réseaux a réalisé ces 3 propositions sur l'éclairage public à savoir :

- 1) L'ensemble de la commune reste éclairé toute la nuit :

Consommation : 35 946 KWh

Coût : 8 051€

- 2) L'ensemble de l'éclairage de la commune est éteint 6h chaque nuit :

Consommation : 15 694.38 KWh

Coût : 3 515.54€

3°) L'ensemble de l'éclairage public de la commune est éteint pendant 7 heures chaque nuit, de 23h à 6h, à l'exception des luminaires de la rue du Goujon et une partie de la rue du Sud de Revermont qui resteraient éclairés pour des raisons de sécurité.

La salle des Moulin resterait, elle, éclairée toute la nuit les vendredis et les samedis

Consommation : 15 284.51 KWh

Coût : 3 423.73€ soit une économie de plus de la moitié.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents :

EMET un avis favorable pour la troisième proposition.

6 Taxe des logements vacants

Deux raisons s'imposent pour lesquelles le conseil municipal est favorable à cette taxe :

-Inciter les logements vacants, notamment ceux en indivision, à être vendus pour que la démographie de notre village ne chute pas et,

- Une rentrée d'argent pour la commune.

Certaines exceptions se verront exonérées de la taxe, à savoir :

Si le logement est occupé plus de 90 jours consécutifs sur une période de référence

Si la vacance est indépendante du contribuable (ex : hospitalisation-maison de retraite...)

Si la dépendance appartient au domaine public

Si le logement est détenu par un organisme d'habitations à loyer modéré et des sociétés d'économie mixte de construction et de gestion sociales (ex : maison pour tous ect...)

Vu le Décret n° 2025-1267 du 22 décembre 2025, nous ne faisons pas parti du zonage, ce qui implique que l'instauration de cette taxe est facultative. Il s'appliquera au logement qui sont vacants depuis plus deux ans.

Le taux est à fixer par délibération, sans pour autant excéder 50% ;

Une première délibération doit se faire avant le 01/10/2026 pour la mise en place ou non de cette taxe.

Une seconde délibération portant sur le taux retenu devra être voté avant le 15/04/2027.

Le Conseil Municipal, après délibération, par 10 voix pour, 4 abstentions. et 1 voix contre.

EMET un avis favorable à la mise en place de la taxe sur les logements vacants depuis plus de deux ans.

Le montant du taux retenu sera voté dans les prochains conseil, avant le 15/04/2027.

7 Vente de la maison du Pâtre

M. le Maire informe les membres du Conseil que la vente du logement du Pâtre, rue de Montorient, a été signé le 16 juillet 2026, acquéreur M. BARTHE Benoit, pour la somme de 32 000€.

Il explique également que cette somme peut être placée sur un compte rémunérateur au trésor public, sur une durée de 12 mois.

Le taux d'intérêt n'est pas annoncé au conseil, il est en fonction du mois où l'argent sera déposé sur le compte.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

EMET un avis favorable sur le placement de cette somme d'argent et sa durée.

8 Solidarités en faveur des communes sinistrées à la suite des incendies

Compte tenu de la situation des communes sinistrées en France à la suite des incendies de ces dernières semaines, M. le Maire propose aux membres du Conseil de faire un Don

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents : Pour 14 Abstention 1

DECIDE le versement d'une subvention exceptionnelle de 100 € à la Protection Civile Nationale,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

9 Compte rendu de la réunion de l'école du 23 juin.

Madame Mounya ROUSSEY présente le compte rendu du conseil d'école

Bilan de l'année 2025/2026 : l'année a été riche en événements divers : spectacles au théâtre, cinéma, piscine, séance de sport avec un coach, rencontre USP, sorties scolaires, sortie en forêt avec un animateur, voyage en Auvergne, examen à vélo sur le parking de la salle polyvalente pour savoir rouler en milieu ouvert, festivités dont la fête de l'école le dimanche 7 juin.

Prévisions d'effectifs pour la prochaine rentrée : 56 élèves dont 23 maternelles, 26 CP/CE, 7CM.

Quelques paragraphes du règlement intérieur périscolaire et cantine vont être rajoutés ;

Un bilan énergétique sur le bâtiment de l'école va être réalisé

A retenir fête de l'école le 27 juin 2027.

10 Informations et questions diverses

Point sur le local GRIGI

M. SECRETANT Jean-Luc fait le point aux membres du conseil sur le projet de réhabilitation de l'ancien bâtiment Grigi, en logement pour des séniors (3 personnes âgées ont déjà fait part de leur souhait d'intégrer un de ces logements)

Ce projet, déjà discuté avec les conseillers (ières) a certains avantages.

La création de logements dans un bâtiment existant évite de construire à neuf.

La création de 4 logements limite l'isolement social de nos seniors,

Nous intégrons, dès le départ des règles d'accessibilité, PMR, qui garantiront une sécurité maximale,

En procédant à une rénovation énergétique globale, nous réduirons l'empreinte carbone de notre commune,

En ciblant la rénovation du bâtiment existant en la création de 4 logements pour seniors, nous sommes éligibles à des taux de subvention cumulés élevés, de plus les loyers perçus assureront l'autofinancement,

Il s'agit d'un investissement patrimonial et non d'une dépense à fond perdu.

M. SECRETANT Jean-Luc conclut que cette réhabilitation nécessite obligatoirement la maîtrise d'un architecte, il propose de collaborer avec l'architecte des monuments de France, M. BALDUINI, moyennant la somme de 3 600€ TTC.

Après discussion, les membres du conseil valide M. BALDUINI comme architecte à 14 voix pour et 1 abstention. L'architecte M. BALDUINI est retenu pour l'étude d'avant-projet sommaire pour la réhabilitation du bâtiment GRIGI, en logement.

Un membre du conseil propose de passer de 4 logements à 8 logements, en déplaçant le local technique.

Une étude sera réalisée par l'architecte en ce sens.

Compte rendu sur la réunion de sécurité.

M. SECRETANT Jean-Luc explique aux membres du Conseil Municipal que lors d'une réunion sur la sécurité de notre commune, le Conseil Départemental a lancé un projet de création d'un centre de supervision départementale (CSD), L'objectif est de centraliser et mutualiser les images issues des réseaux de vidéo protection des communes Jurassiennes.

L'investissement de ce projet, à la charge du Conseil Départemental, s'élève à 500 000€.

L'installation sera au frais de la commune,

Le montant pour la commune sera déterminé d'après ses besoins, et si les caméras sont installées en Wi-Fi ou Filière Seules les personnes habilitées du Conseil Départemental, ou les forces de sécurité intérieures, pour les nécessités d'enquête auront accès aux réseaux de vidéo.

Point sur le city park

Afin d'éviter les nuisances nocturnes et diurnes le lampadaire du city-park a été débranché, et une haie de peupliers sera plantée en remplacement d'une partie de la barrière qui commence à se dégrader.

Point sur les sentiers pédestres

Le projet a été interrompu à la suite des fortes chaleurs de cet été.

Une réunion aura lieu au mois d'octobre, toutes personnes intéressées par ce projet (voir précédent conseil municipal) peuvent prendre contact avec M. CHOULOT Baptiste, M. BOROD Vincent ou M. SIROT Antoine.

Point sur la réunion ONF du 28 juillet 2026

M. JANNET Denys explique aux membres du Conseil Municipal, que lors de la rencontre avec M. SCHOEPPS Willy, garde forestier, des travaux sont à prévoir pour la forêt de notre commune

- Mise en conformité du chemin pour accéder au plateau.
- Des arbres seront à couper et un reboisement est à envisager.

Point sur les travaux enrobés et sécurité routière

M. le Maire rend compte des travaux d'enrobage des routes, Route du Val de Sorne, rue du Sud de Revermont et Route de Beauregard .

L'enrobage est terminé, les « dos d'âne » ont été retirés, sauf celui devant la mairie qui a été raboté.

Il demande aux membres du Conseil de réfléchir sur les différents dispositifs existants afin de sécuriser notre village. Toutes les propositions seront étudiées.

Avant de clôturer le conseil Municipal, M. le Maire remercient les conseillères qui ont œuvré à la préparation de la rentrée scolaire, ainsi que les adjoints pour le travail fourni et finit par un remerciement pour l'implication de chacun.

Le prochain conseil se tiendra le 05 novembre 2026 à 18h30.

Séance levée à 20 h45.

Le Maire,

Emmanuel SIDOT

La secrétaire séance

Mme BLANCHER Christine



A handwritten signature in blue ink, likely belonging to Christine Blancher, the secretary of the session.